AMPLEGEST

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMPLEGEST PRICING POWER - Action IC

Compartiment de la SICAV AMPLEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPLEGEST

Nom de l'initiateur : AMPLEGEST
Code Isin : FR0010889857
Site internet : www.amplegest.com
Devise du produit : Euro
Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPLEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPLEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/08/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPLEGEST PRICING POWER est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Le Compartiment de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif de : réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. L'univers d'investissement de départ est constitué d'émetteurs domiciliés en zone euro dont la capitalisation boursière dépasse 1 Milliard EUR et dont le volume quotidien moyen échangé sur les 3 derniers mois dépasse 2 millions EUR. Le compartiment sera investi au minimum à hauteur de 90% sur son univers d'investissement (en nombre de valeurs). A partir de cet univers d'investissement initial, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

1. Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, l'armement controversés, ... (cf. Politique d'exclusion),
2. Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et exclues par le comité controverse et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverse)
3. Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des pilier ESG, E, S et G (cf. code de transparence)

La mise en œuvre de ces trois filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de 25% selon une approche d'intégration ESG. Afin d'atteindre ce double objectif, la sélection des investissements se fait en deux étapes :

- Application de filtres extra-financiers : exclusion des valeurs conformément à la politique d'exclusion, exclusion des valeurs qui font l'objet de controverses et exclues par le comité controverse et réputation d'Amplegest et exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E, S et G.A l'issue de ces exclusions, l'univers d'investissement est réduit de 25% des valeurs les moins bien notées (approche en sélectivité).
- Une analyse fondamentale, rigoureuse et systématique de chaque titre, appuyée par une appréciation développée en interne et portant notamment sur la qualité du management de l'entreprise, la qualité de sa structure financière, la visibilité sur les futurs résultats, les perspectives de croissance et la stratégie de création de valeur. L'approche ISR s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc. L'analyse ESG porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites :
  - La disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés analysées et utilisées par Amplegest dans son modèle interne de notation.
  - Amplegest a choisi d'intégrer dans son modèle propriétaire un pilier évolutif mesurant l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.
  - Certaines informations relatives au pilier Environnement proviennent d'un fournisseur externe et à ce titre peuvent se révéler erronées

Le fonds bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro.

A titre accessoire, la SICAV ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés internationaux, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. La SICAV étant par ailleurs éligible au PEA, elle sera investie en permanence à hauteur de 75% minimum en actions françaises ou de l'union européenne. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille (à l'exception des obligations « haut rendement – high yield »). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille de la SICAV. Outre la gestion de la trésorerie, cette catégorie d'actifs pourra servir également à diminuer l'exposition de la SICAV au marché actions.

La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux ; elle ne recourt pas mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation mais privilégie son analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. La SICAV pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Il s'agira essentiellement d'OPCVM/FIA monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie.

Amplegest Pricing Power se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et/ou taux.

Indicateur de référence : Indice composite Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis)
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.
Investisseurs de détail visés : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.
Dépositaire : CACEIS Bank
Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12 heures chez le centralisateur CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture du jour, et sont réglées 2 jours après la date de valeur liquidative (J+2).
Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

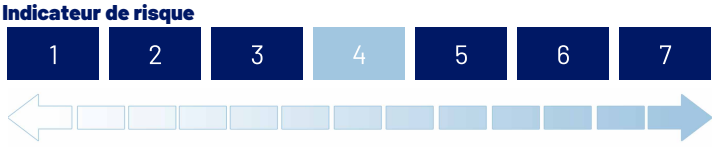

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**1 940 €**	**2 480 €**
	Rendement annuel moyen	-80.64%	-24.31%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 990 €**	**9 140 €**
	Rendement annuel moyen	-30.14%	-1.78%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 660 €**	**12 560 €**
	Rendement annuel moyen	6.60%	4.66%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**13 800 €**	**17 460 €**
	Rendement annuel moyen	38.02%	11.80%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et décembre 2024, intermédiaire entre novembre 2018 et novembre 2023 et favorable entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.
Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 € Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**471 €**	**1 445 €**
Incidence des coûts annuels (*)	4.76%	2.49% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.
Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7.15% avant déduction des coûts et de 4.66% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	97 €
Coûts de transaction	0.44% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	43 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. La commission de performance est calculée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	31 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
La société de gestion pourra à titre provisoire mettre en œuvre un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur.
Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-pricing-power/shares/fr0010889857-ic

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable

La Sicav est classifiée catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR ».